



Conseil municipal du 22 mai 2023

**Délibération n° 39-23**

Objet : Demande de subvention au Département  
du Rhône - Appel à projet numérique ou culturel

*Date de convocation : 12/05/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Dorothee RODRIGUES  
- Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie  
PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE -  
Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Alain DUTEL  
- Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA  
– Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne  
BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 23**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

En janvier 2020, la commune a décidé l'acquisition du rez-de-chaussée de l'ancien pensionnat des Sœurs Saint Charles, bâtiment au caractère historique et patrimonial situé au cœur de Mornant pour y réaliser la médiathèque municipale.

L'implantation de la nouvelle médiathèque dans cet espace permettra de créer au cœur du bourg, un nouveau lieu de vie et d'offrir à tous un nouveau lieu de partage, d'échanges, notamment avec les espaces partagés et le jardin.

Ce projet de médiathèque est structurant pour la culture, et résonne parfaitement avec la politique culturelle et patrimoniale de la ville.

Le projet culturel de la nouvelle médiathèque municipale peut se définir par :

- Une médiathèque facile et conviviale qui place l'utilisateur au cœur de son action, veille à la qualité de l'accueil et des animations, développe une offre et des services adaptés aux différents publics ;

- Une médiathèque innovante qui est attentive à l'évolution des usages et intègre les nouveaux supports numériques en développant une offre numérique ambitieuse et accessible au plus grand nombre ;
- Une médiathèque participative qui rend les usagers acteurs, accueille les pratiques amateurs et les initiatives artistiques.

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé de solliciter une subvention de 1000€ auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet numérique ou culturel pour l'ensemble des propositions culturelles prévues pendant le week-end d'inauguration de ce nouveau lieu sur un montant total de l'événement de 2 145€.

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Virginie PRIVAS-BREAUTE,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le principe de la demande de subvention au Département du Rhône ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir cette subvention.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER